

751

SCHWEISTHAL (*Édouard-François-Martin*), Avocat (Ixelles, 16.8.1894 — Stanleyville, 27.1.1936). Fils de Martin et de De Thibault, Marguerite-Félicité-Louise.

Il venait de terminer ses études à la faculté de philosophie de l'Institut S^t-Louis à Bruxelles quand éclata la guerre. Sans hésiter, il s'engagea comme volontaire au 6^e régiment d'artillerie et fit toute la campagne, de Liège à l'Yser, avec un comportement héroïque. Les hostilités terminées, il reprit ses études et entra à la faculté de droit de l'Université libre de Bruxelles, où il suivit les cours de février 1920 à juillet 1922. Après avoir obtenu son diplôme de docteur en droit devant le jury central de Bruxelles, il orienta sa carrière vers la Colonie, s'inscrivit aux cours supérieurs de l'École coloniale, y réussit l'examen de législation juridique et s'initia à l'étude du tshiluba afin de parfaire sa préparation coloniale. Il s'embarqua à Anvers le 4 août 1925, avec le grade de chef de division des secrétariats à titre provisoire.

Il résida d'abord à Boma et après deux années pendant lesquelles il exerça ses fonctions avec distinction, il fut nommé conseiller juridique de 2^e classe à Stanleyville. Il démissionna le 20 avril 1927 pour s'installer immédiatement comme avocat dans cette localité où il resta sans interruption jusqu'à sa mort.

Il était porteur de la Croix de guerre, des Médailles de l'Yser, de la Victoire, commémorative 1914-1918 et de la Décoration militaire de 2^e classe.

[A. E.] 28 avril 1954.
Marthe Coosemans.

Lettre de Philippe Schweisthal, son frère, adressée à l'auteur, le 25 avril 1954. — Reg. matr. n^o 5778.